

# 1<sup>er</sup> FESTIVAL PHOTO A PHILIPPEVILLE

## Concours photographie La Wallonie insolite

### Règlement

#### *préambule*

*Afin de créer une dynamique dans notre ville pendant les grandes vacances autour de la photographie, un Festival photo déclinera la thématique **la Wallonie insolite** (thème retenu comme fil rouge par le Commissariat Général au Tourisme en 2018).*

*Cet événement est porté par le Centre Culturel de Philippeville, l'Office du Tourisme de Philippeville, les Cours du soir en Photographie (Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté Wallonie-Bruxelles de Florennes-Philippeville)*

*Le Festival photo se composera :*

- *d'une soirée d'inauguration (fin juin), avec des projections de photos en plein air*
- *de plusieurs **expositions** à l'intérieur, présentées dans des lieux insolites ;*
- *d'une exposition en plein air (trptyques sur bâches), dans trois lieux libres d'accès de la ville ;*
- *d'un **concours** photo ouvert à tous, mené et diffusé par le web. Les photos de ce concours seront analysées par un jury, puis imprimées et présentées aux Halles de Philippeville pendant tout l'été ;*
- *de conférences et/ou ateliers, menés par les photographes exposés*

# Qui peut participer ?

Le concours intégré dans le Festival Photo de Philippeville est ouvert aux photographes du monde entier. Amateurs, professionnels, étudiants, membres de clubs photo...

## Thème

Le thème pour l'année 2018 est « La Wallonie insolite ».

Insolite : étrange, curieux, bizarre, inattendu... « Qui est différent de l'habitude et qui surprend », selon le Larousse...

**Les photographies présentées au public, tant au sein des expositions que du concours, auront été réalisées en Wallonie.**

## Inscription

- Le candidat doit envoyer son dossier de candidature via **we transfer** à l'adresse [direction@culture-philippeville.be](mailto:direction@culture-philippeville.be) pour le **7 mai 2018**
- L'inscription est gratuite
- Le candidat propose de 1 à 10 photographies maximum

## Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature portera le nom de l'auteur et contiendra :

1. Un sous-dossier « projet HD » avec les images Haute Définition de la série proposée. (Min 1 – max 10 photographies). Ces photos seront, uniquement pour les auteurs sélectionnés, utilisées pour réaliser le catalogue de l'exposition.  
Les images ne comporteront ni signature ni marque de reconnaissance.
2. Un sous-dossier « démarche » avec un document word reprenant l'intitulé du travail photographique ainsi qu'un texte succinct expliquant la démarche artistique de l'auteur.
3. Un sous-dossier « formulaire » contenant la liste des oeuvres présentées, avec pour chaque oeuvre :
  1. Le titre de la photographie
  2. La date de prise de vue
  3. Le lieu de prise de vue
  4. La catégorie choisie pour cette prise de vueSous cette liste, l'auteur écrira en toutes lettres : « Je certifie être l'unique auteur des oeuvres présentées et détenir toutes les autorisations nécessaires à leur publication. Fait à (lieu)... le (date)... » et signature.
4. Un sous-dossier « auteur » avec un document word avec les coordonnées complètes : nom, prénom, date de naissance, adresse postale – téléphone – adresse mail (**important car toutes les communications se feront via courrier électronique**) - site internet éventuel.
5. Une photo de l'auteur en haute définition et un mini CV.

**Seuls les dossiers complets seront pris en considération.**

# Catégories

- Chaque photographie présentée devra appartenir à une et à une seule des catégories suivantes (selon le choix de l'auteur, au moment de l'inscription) :
  1. Les lieux insolites (par exemple : paysages, urbex, etc.)
  2. Les situations insolites (portrait, reportage, etc.)
  3. Photomontage (tout est permis !)
  4. Smartphone (photo réalisée à l'aide d'un téléphone)
- Un prix spécial sera attribué à un jeune photographe (âgé de maximum 18 ans en 2018).
- Le Prix de la Ville de Philippeville, récompensera la « photo insolite de Philippeville » (pour une photo clairement réalisée sur le territoire de la commune de Philippeville).

# Sélection

- Le jury formé par les organisateurs choisira les photos qui seront exposées. Ses décisions sont sans appel. Tous les candidats seront informés par courriel de la présélection du jury du 17 au 19 mai 2018.
- Les photos retenues devront être développées sur papier aux frais de l'auteur, au format 30x45 cm ou 40x60 cm selon la décision du jury. Ces agrandissements seront ensuite encadrés par les organisateurs.
- Les photos retenues seront déposées au Centre Culturel de Philippeville avant le 11 juin 2018 – date limite !
- Le jury se réunira à nouveau pour élire à ce moment, sur base des tirages reçus, les photos lauréates des 4 catégories, ainsi que celles du prix du « jeune photographe » et de « Philippeville insolite ».
- Les photos gagnantes feront l'objet d'un agrandissement grand format sur bache destiné à l'extérieur et visible librement par le public pendant tout l'été 2018, dans le centre-ville de Philippeville. Les organisateurs prendront en charge les frais d'impression et de placement.
- La proclamation finale des lauréats aura lieu lors du week-end d'inauguration.

# Droits

- Les auteurs autorisent les organisateurs à reproduire les photographies pour le catalogue et la promotion du festival
- Les auteurs autorisent les organisateurs à diffuser leurs photographies en basse résolution sur le web, notamment via les communications Facebook liées à l'événement.
- Les auteurs autorisent les organisateurs à diffuser leurs photographies lors de projections publiques pendant le Festival.
- Les auteurs renoncent ainsi à toutes demandes de droits concernant la présentation et la reproduction de ces photographies utilisées dans le cadre du Festival Photo de Philippeville.
- Les auteurs doivent disposer de toutes les autorisations nécessaires à l'exposition des photographies présentées.
- Les auteurs certifient être les véritables auteurs des oeuvres présentées.
- Les photographies présentées pourront avoir fait l'objet d'un développement, même poussé (HDR, etc.) ou d'une conversion en noir et blanc.
- Les images issues de montages photographiques ou de créations numériques devront obligatoirement appartenir à la catégorie « Photomontage ». En cas de doute, le jury se réserve le droit de réclamer à l'auteur la photo originale avant de se prononcer.
- Les auteurs restent les seuls propriétaires de leurs images.

# Exposition

- Les photos retenues et encadrées seront exposées aux Halles de Philippeville pendant l'été, et accessibles librement aux heures d'ouverture de l'Office du Tourisme. Les tirages seront remis à la disposition de leurs auteurs à partir de fin septembre.
- Les photos lauréates des quatre catégories et des deux prix spéciaux, seront imprimées sur bache et exposées à l'extérieur, à partir de fin juin 2018.
- Lors de l'inauguration, les photos seront également projetées publiquement sur des écrans géants.
- Les tirages (papier Fine Art) pour l'exposition intérieure sont à charge des participants.
- La mise en scène, le montage et le démontage de l'exposition sont à charge des organisateurs.
- Afin de participer à la promotion du Festival, les auteurs s'engagent à assurer un maximum de visibilité à l'événement, sur les réseaux sociaux notamment.
- Le photographe s'engage à respecter les informations quant à la taille d'impression demandée. Dans le cas contraire l'organisation pourra refuser la présentation du travail de l'auteur durant le Festival.
- Seules les photographies présentées et retenues à la sélection pourront être exposées.
- Les organisateurs veilleront à la sécurité des expositions et souscriront une assurance clou à clou. Ils ne sauraient toutefois être tenus responsables en cas de détérioration, de perte ou de vol. L'auteur renonce en conséquence à tout recours envers les organisateurs fondés sur de tels événements.
- Le photographe retenu pour le Festival Photo de Philippeville s'engage à assurer une permanence d'une journée ou de deux demi-journées de présence, durant l'été. Il s'engage à être présent sur un lieu d'exposition, le samedi de 10 à 17h ou le dimanche de 10h à 17h. L'agenda de ces permanences sera mis en place lors du montage des expositions, les 20 et 21 juin 2017. En cas de refus, l'auteur ne sera pas exposé et ne participera pas au vernissage.
- L'organisation n'offre aucun défraiement pour les frais de transport.

# Acceptation

- L'auteur confirme avoir pris connaissance de l'ensemble du règlement, l'accepte et s'engage à le respecter.
- La participation au Festival Photo de Philippeville implique l'acceptation du règlement. Les cas non prévus sont de la seule compétence des organisateurs.